TOGOMATIN

N° 1680 DU MERCREDI 18 NOVEMBRE 2026

QUOTIDIEN TOGOLAIS D'ANALYSES ET D'INFORMATIONS GENERALES / Prix : 250 FCFA

Diplomatie

Que savoir de Laurent Polonceaux, le nouvel ambassadeur de France au Togo ?

La France a un nouvel ambassadeur au Togo. Laurent Polonceaux a été nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire par décret du président Emmanuel Macron, le 9 novembre 2026. Il succède à Augustin Favereau à la tête de la représentation ...



PAGE 4

DOUANE



OTR

Une dépréciation de 20 % sur les véhicules usagés

L'Office togolais des recettes (OTR) accorde une réduction de 20 % sur la valeur en douane des véhicules usagés de plus de 5 ans encore immobilisés sous douane. Entrée en vigueur le 16 novembre 2026, cette mesure exceptionnelle est applicable jusqu'au ...

PAGE 5

MINES



Contrebande

4,53 tonnes d'or africain ont été acheminées aux Emirats arabes unis en 2024

La contrebande d'or en Afrique représente un marché de plusieurs dizaines de milliards de dollars par an. Un nouveau rapport de SWISSAID dresse une radioscopie alarmante de ce trafic illicite, qui prive les États producteurs de recettes fiscales vitales et constitue une source majeure ...

PAGE 5



Sommet de l'OIF

La diplomatie togolaise au service du rayonnement de l'espace francophone

► Les ressorts d'une diplomatie d'ouverture et de diversification

Les dirigeants de l'espace francophone se sont réunis le dimanche 15 novembre 2026 à Phnom Penh, au Cambodge, autour des enjeux de paix, de dialogue, de solidarité et de partenariat, à l'occasion du 20ème sommet de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Les Éperviers font revivre l'espoir

Face aux Fennecs d'Algérie ce mardi 17 novembre 2026, les poulains de Patrice Neveu se sont imposés sur le score de trois (3) buts à zéro (0). Cette victoire, qui fait suite à une défaite du Togo au match aller sur la plus petite des marques (0 but contre 1), vient relancer les Éperviers dans cette course à la qualification pour la CAN 2027. Un doublé de Thibault Klidjé et une belle tête de Kennedy Boateng ont offert les trois points de la rencontre au Togo.

Avec cette victoire, le classement dans le Groupe I se présente comme suit après quatre matchs : l'Algérie est en tête avec 7 points (0), le Togo se place deuxième avec 6 points (+1), la Zambie est troisième avec 5 points (0) et le Burundi ferme la marche avec 3 points (-1).

À noter que le Togo affrontera le Burundi à la 5ème journée des éliminatoires de la CAN 2027, entre le 22 et 30 mars 2027, avant de croiser la Zambie, à la dernière journée.





SOMMAIRE

Diplomatie
Que savoir de Laurent Polonceaux, le nouvel ambassadeur de France au Togo



P 4

Togo
Les industries extractives progressent de 20,9 % au deuxième trimestre 2026



P 5

Prekese (Aridan)
Épice africaine au parfum puissant et caractéristique, exhausteur de goût



P 10

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

L'entreprise Jilnas relance ses activités grâce à un crédit d'une valeur de 7 900 000 FCFA

Sise à Lomé, notamment dans le quartier Amadahomé, l'entreprise JILNAS évolue dans le commerce général, notamment dans la vente de matériaux de construction. La crise sanitaire a touché de manière différenciée les entreprises, dont l'entreprise JILNAS. Afin de pallier aux conséquences de cette crise, monsieur Afolabi Koffi, responsable de JILNAS s'est rapproché du FNFI afin de trouver une réponse à ses problèmes. Dans ce nouveau numéro de votre rubrique « Echos des Bénéficiaires des Produits FNFI », Togo Matin partage avec vous les parcours du jeune promoteur.

C'est pour donner un effet de levier aux entreprises dont les activités ont été durement éprouvées par le Covid-19 que le gouvernement togolais a mis à leur disposition une aide financière d'une valeur de 20 milliards FCFA. Comme nombre d'entreprises avant elle, JILNAS peut aujourd'hui également se réjouir d'avoir bénéficié d'un accompagnement du gouvernement via le FNFI.
"Installée depuis 7 ans déjà, notre structure est confrontée aujourd'hui avec le Covid à des situations impactant négativement nos activités. Non seulement nous n'avons plus assez de clientèle, mais aussi notre chiffre d'affaires a chuté de 70%. Ne pouvant plus rester les bras croisés, je me suis tourné vers le FNFI. J'ai été renseigné sur leurs divers produits, notamment le Crédit Relance et ce dernier répondait parfaitement à mes besoins. J'ai reçu les instructions pour l'obtention dudit financement. J'ai dès lors, rassemblé les dossiers nécessaires que j'ai transmis via le portail fnfi.tg. Par la suite, j'ai été contacté pour la signature d'une convention de financement et un crédit d'un montant de 7 900 000 FCFA m'a été octroyé. Ce financement a servi à l'acquisition d'une variété de matériels de construction. Il a aussi servi à renforcer notre fonds de roulement ".

LE FNFI par ce produit financier mis en place pour soutenir les PME et les TPME a limité l'impact de la Covid 19 sur les différentes activités des entreprises. Depuis qu'il fait partie du portefeuille des heureux bénéficiaires du FNFI, monsieur AFOLABI Koffi peut aujourd'hui se réjouir d'avoir insuffler une nouvelle dynamique à son entreprise.



Afolabi Koffi

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel

IFSI

fnfi
Fonds National de la Finance Inclusive

Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :
Edy Alley

Responsable web:
Carlos Amevor

Comité de rédaction:
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima

Edem Dadzie

Caleb Akponou

Affo-Djèlè Alarba

Responsable administrative, financière et commerciale:
Amah Essognim

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

Sommet de l'OIF

La diplomatie togolaise au service du rayonnement de l'espace francophone

Les dirigeants de l'espace francophone se sont réunis le dimanche 15 novembre 2026 à Phnom Penh, au Cambodge, autour des enjeux de paix, de dialogue, de solidarité et de partenariat, à l'occasion du 20ème sommet de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Le président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, a pris part à la cérémonie d'ouverture officielle de cette rencontre diplomatique de haut niveau présidée par Sa Majesté Norodom Sihamoni, roi du Cambodge. Le président du Conseil était aux côtés du président français Emmanuel Macron, du Premier ministre cambodgien, Hun Manet et de plusieurs chefs d'Etat et de gouvernement de l'espace francophone.
L'un des moments institutionnels majeurs de cette cérémonie a été la passation de la présidence du sommet entre la France et le Cambodge, désormais appelé à conduire les travaux de cette 20ème édition. Au-delà de cette séquence institutionnelle, la cérémonie a été l'occasion de réaffirmer les principes et les ambitions qui fondent l'engagement commun des Etats membres de la Francophonie.



Faure Gnassingbé (3ème de la gauche vers la droite)/Crédit photo : Présidence du Conseil

Dans cette dynamique, le président français Emmanuel Macron et le roi Norodom Sihamoni ont tour à tour souligné la nécessité de prévenir les conflits, de renforcer la coopération, de promouvoir la diversité culturelle et linguistique et de mieux répondre aux aspirations de la jeunesse, notamment en matière d'emploi et d'inclusion.
A l'issue de cette cérémonie, les chefs d'Etat et de gouvernement ont engagé une concertation à huis clos consacrée à l'examen des rapports d'activités de l'OIF, au renouvellement de ses instances dirigeantes et à la définition de ses orientations stratégiques. Il y a également eu des séances plénières, des tables rondes et des échanges entre les dirigeants des Etats membres sur les perspectives de la coopération ainsi que les enjeux de paix et de sécurité dans l'espace francophone.

Ces préoccupations trouvent déjà écho dans les orientations de la diplomatie togolaise fondée sur la promotion du dialogue et de la coopération entre les nations. Grâce à cette diplomatie active, le Togo n'a de cesse d'apporter sa contribution aux efforts de paix et de stabilité dans l'espace francophone, particulièrement sur le continent africain.

La présence du président du Conseil au Cambodge s'inscrit donc dans cette tradition diplomatique qui confère au Togo un leadership dans le concert des nations. Le pays entend également mettre sa diplomatie au service de la vitalité de l'espace francophone et de son rayonnement sur la scène internationale. Le sommet s'achèvera par l'adoption de la Déclaration de Phnom Penh et d'une résolution sur les situations de crise et la consolidation de la paix.

Edem Dadzie

Togo

Les ressorts d'une diplomatie d'ouverture et de diversification

Dialoguer avec les grandes puissances, entretenir les partenariats historiques et ouvrir de nouvelles perspectives de coopération, telle est l'une des expressions de la diplomatie conduite par le président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, ces derniers mois.

De Pékin à Moscou, en passant par Antalya et Phnom Penh, ses échanges avec les dirigeants chinois Xi Jinping, russe Vladmir Poutine, turc Recep Tayyip Erdoğan et français Emmanuel Marcon, illustrent une volonté d'inscrire le Togo dans une dynamique d'ouverture, de dialogue et de diversification de ses relations internationales.
Dans un environnement international marqué par de profondes recompositions géopolitiques, la multiplication des centres d'influence et la redéfinition des équilibres économiques et stratégiques, la diplomatie togolaise s'attache à entretenir un dialogue constructif avec des partenaires aux profils et aux intérêts diversifiés. Les rencontres du président du Conseil avec ses homologues chinois, russe et français, ainsi que les échanges avec les autorités turques, donnent à voir cette orientation diplomatique.



Faure Gnassingbé (à gauche) et Norodom Sihamoni (à droite) Crédit photo : Présidence du Conseil

Cette démarche traduit une conception ouverte des relations internationales, fondée sur la pluralité des partenariats, la concertation et la recherche de convergences autour d'intérêts mutuellement bénéfiques. Elle témoigne également de la volonté du Togo de demeurer un interlocuteur engagé auprès des différentes puissances.
L'approche diplomatique portée par le président Faure Essozimna Gnassingbé repose ainsi sur une dynamique de dialogue qui permet au Togo de maintenir la profondeur de ses relations historiques tout en explorant de nouveaux horizons de coopération. Loin d'opposer les partenariats traditionnels aux nouvelles relations internationales, cette orientation privilégie leur complémentarité.

La France demeure ainsi un partenaire important du Togo, tandis que les relations avec la Chine et la Russie connaissent de nouvelles perspectives de développement. Parallèlement, le rapprochement avec la Türkiye participe à l'élargissement du champ des coopérations bilatérales.

Cette ouverture répond à plusieurs impératifs à savoir diversifier les interlocuteurs du Togo, à multiplier les possibilités de mobilisation des investissements, à favoriser les transferts de compétences et de technologies et à renforcer les échanges commerciaux. Elle offre également de nouvelles perspectives de coopération dans des secteurs stratégiques tels que les infrastructures, l'énergie, l'agriculture, l'industrie, la sécurité et la formation.
La rencontre avec le président chinois Xi Jinping, le 13 octobre 2026, à Pékin, a marqué une étape importante dans les relations entre les deux pays. Elle a notamment été consacrée à l'élévation du partenariat sino-togolais au rang de « Communauté d'avenir partagé Chine-Togo à l'ère nouvelle ». Cette évolution ouvre de nouvelles perspectives de coopération, notamment dans les domaines des infrastructures, de l'industrialisation, de l'agriculture, du commerce et des technologies.
L'entretien avec le président russe Vladimir Poutine, le 30 octobre 2026, au Kremlin, s'inscrit dans la dynamique de consolidation des relations entre Lomé et Moscou. Les échanges ont permis d'aborder plusieurs secteurs d'intérêt commun, notamment l'énergie, les transports, la logistique, l'agriculture, la géologie et l'éducation. Cette coopération participe à l'élargissement des possibilités de partenariat du Togo avec les acteurs majeurs de la scène internationale.
En marge de la COP31, les échanges avec les autorités turques s'inscrivent dans cette dynamique d'ouverture et de diversification des partenariats. Ils témoignent de la volonté du Togo de consolider ses relations avec Ankara et d'explorer de nouvelles perspectives de coopération dans les domaines économique, commercial, industriel et sécuritaire. Cette démarche participe à l'élargissement du réseau de partenaires du Togo et au renforcement des opportunités de coopération au service des priorités nationales.

Une ouverture internationale qui préserve les marges de manœuvre du Togo

La portée de cette diplomatie agissante du président Faure Essozimna Gnassingbé réside également dans sa capacité à préserver les marges de manœuvre du Togo dans un contexte international où les grandes puissances développent des stratégies d'influence et de coopération parfois concurrentes.

Dialoguer avec Pékin, Moscou, Paris ou Ankara relève ainsi d'une logique d'ouverture qui permet au Togo de multiplier ses interlocuteurs et d'explorer différentes possibilités de coopération. Il ne s'agit pas de substituer un partenaire à un autre, ni de s'inscrire dans une logique de confrontation entre blocs, mais de construire des relations diversifiées, adaptées aux priorités nationales et aux évolutions du système international. ...

Suite à la page 4

Togo

Suite de la page 3

Les ressorts d'une diplomatie d'ouverture et de diversification

... Du dialogue diplomatique aux opportunités de développement

Au-delà de leur portée politique et symbolique, ces relations sont appelées à se traduire par des résultats concrets. La mobilisation de nouveaux investissements, le développement des infrastructures, l'accès aux technologies, l'ouverture de marchés, le renforcement des capacités nationales et la création d'opportunités économiques constituent autant d'enjeux associés à cette politique.

En définitive, la diplomatie d'ouverture portée par Faure Gnassingbé s'inscrit dans une vision des relations internationales où la pluralité des partenariats constitue un levier d'action et de coopération. En maintenant le dialogue avec les puissances traditionnelles et émergentes, le Togo entend élargir son espace de coopération, renforcer sa présence sur la scène internationale et faire valoir ses intérêts dans un monde en profonde mutation.

TM

Diplomatie

Que savoir de Laurent Polonceaux, le nouvel ambassadeur de France au Togo ?

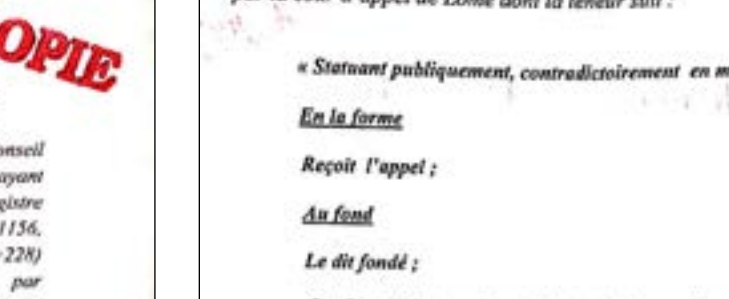
La France a un nouvel ambassadeur au Togo. Laurent Polonceaux a été nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire par décret du président Emmanuel Macron, le 9 novembre 2026. Il succède à Augustin Favereau à la tête de la représentation diplomatique française à Lomé. Diplomate de carrière, il arrive au Togo avec une expérience de plus de trois décennies au sein de l'administration française et dans plusieurs représentations diplomatiques à l'étranger.

Avant sa nomination, Laurent Polonceaux occupait les fonctions d'ambassadeur de France en Guinée équatoriale, depuis octobre 2022. Cette affectation constituait sa première expérience en qualité de chef de mission diplomatique. Son parcours professionnel l'a auparavant conduit dans plusieurs pays, notamment le Canada, la Nouvelle-Zélande, le Danemark, le Madagascar et le Nigeria.

Diplômé en administration publique, Laurent Polonceaux a d'abord fait carrière dans l'enseignement, avant de rejoindre le ministère français des Affaires étrangères en 1992. Il y a notamment travaillé à la direction des ressources humaines, avant d'occuper différentes responsabilités au sein de l'administration centrale et dans les services diplomatiques français à l'étranger.

Entre 1995 et 1999, il a été affecté au Canada, où il a travaillé sur les relations bilatérales et la coopération régionale. De retour à Paris, il a notamment pris la responsabilité du bureau des conférences internationales au service du protocole. Il a ensuite exercé comme premier conseiller à l'ambassade de France à Wellington, en Nouvelle-Zélande, de 2002 à 2005, puis comme conseiller de coopération et d'action culturelle à Copenhague, au Danemark. Son parcours comporte également une expérience dans l'administration territoriale française. De 2009 à 2011, il a été sous-préfet de Parthenay, dans les Deux-Sèvres. Il a ensuite dirigé les consulats généraux de France à Antananarivo, à Madagascar, puis à Lagos, au Nigeria, respectivement entre 2011 et 2015 et entre 2015 et 2019.

Après de nouvelles responsabilités au sein de l'administration centrale française, Laurent Polonceaux a rejoint Malabo en 2022 comme ambassadeur. Sa nomination à Lomé marque une nouvelle étape de sa carrière diplomatique.



Laurent Polonceaux présentant les copies figurées des lettres de créance à Afognon Kouakou, SG du ministère des Affaires étrangères

Son expérience africaine, sa connaissance des administrations publiques et son parcours dans la coopération bilatérale constituent les principaux atouts de son profil. Au Togo, il aura notamment pour mission de poursuivre le dialogue politique entre Paris et Lomé, de promouvoir les échanges économiques et d'accompagner les différents programmes de coopération franco-togolaise, dans des domaines tels que la santé, l'énergie, l'éducation et la formation.

Avec cette nouvelle affectation, Laurent Polonceaux prend les commandes d'une ambassade dont le rôle demeure important dans les relations entre la France et le Togo.

La rédaction

SIGNIFICATION DE L'EXPEDITION DE L'ARRET COM N° 159/2023 DU 10 JUILLET 2023 RENDU PAR LA COUR D'APPEL DE LOME

****

COPIE

L'An Deux Mille Vingt Six

Et le dix-huit (18) Novembre à 08 heures 00 minutes

La BIA-Togo, Groupe Attijariwafa Bank, Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au capital de Vingt milliards (20 000 000 000) Francs CFA, ayant son siège social sis à Lomé, 13, Avenue Sylvanus OLYMPIO, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro TOGO-LOM 1981 B 1156, modifié sous le numéro TG-LFW-01-2024-M-10892 ; B.P : 346 Lomé ; Tél : (+228) 22 21 32 86 ; Fax (+228) 22 23 05 50, représentée aux fins des présentes, par Monsieur Kossi M. DJOKOTO, son Directeur Général Adjoint, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'Administration à Lomé, le seize décembre deux mille vingt et un (16/12/2021), demeurant à Lomé et domicilié en cette qualité au siège de la société;

Assistée de Maître DOSSEY Folli Kossi Jean, Avocat à la Cour, 14 Rue des Sabliers 01 B.P. 472-Tél. : (00228) 22-20-60-01/ Fax:(00228) 22-20-60-02, Lomé-Togo ; E-mail : folli.dossey@barreaudutogo ;

J'ai

NOUS Me Anani AMEKUDJI
Huissier de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé, demeurant et domicilié en ladite Ville, 2ème Rue à gauche après le CEG des Etoiles quartier des Etoiles Souzone

Signifié en tête des présentes et laissé à :

***Monsieur BELLOW Moustapha**, Revendeur, promoteur, propriétaire et caution hypothécaire des ETS MOUSTAPHA ET FRERES, ayant leur siège à Lomé, au quartier Avenfi Maison BELLOW non loin de Limousine, 04 BP : 601, Tel : 90 78 44 87/98 50 10 54 Lomé,*

*Assisté de Maître **DOVI GNAWOTO Amessoawo**, Avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Lomé, route de Kpalimé en face de l'Eglise des Assemblés de Dieu (Mont Carmel), quartier Avénou, 04 B.P. 328, Tel : (00 228) 22 50 31 68/ 90 94 31 68, Lomé-TOGO, en l'Etude de qui, domicile est élu pour les présentes et leurs suites :*

N'ayant pas de domicile ni résidence connus de la BIA-Togo, Attijariwafa Bank, S.A, nous avons conformément à l'article 58 du Code de procédure Civile procédé à la signification de l'expédition de l'Arrêt COM N° 159/2023 du 10 Juillet 2023 rendu par la Cour d'Appel de Lomé par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Commerce de Lomé et par insertion dans le journal TOGO MATIN désigné par le Président dudit Tribunal et ce suivant ordonnance N° 830/2026 du 11 Novembre 2026.

Copie de l'expédition de l'arrêt COM N° 159/2023 du 10 Juillet 2023 rendu par la cour d'appel de Lomé dont la teneur suit :

« Statuant publiquement, contradictoirement en matière commerciale et en appel ;

En la forme

Reçoit l'appel ;

Au fond

Le dit fondé ;

Confirme le jugement entrepris en toutes ses dispositions ;

Déboute l'appelant de toutes ses demandes, fins et conclusions ;

Condamne l'appelant aux dépens » ;

La présente signification est faite à toutes fins de droit.

Lui rappelant en outre qu'il dispose d'un délai de deux (2) Mois à compter de la présente signification pour former pourvoi à la CCJA ;

Art.28.- Règlement de procédure de la CCJA : « Lorsque la Cour est saisie par l'une des parties à l'instance par la voie du recours en cassation prévu au troisième ou quatrième alinéa de l'article 14 du Traité, le recours est présenté au greffe dans les deux mois de la signification ou de la notification de la décision attaquée par l'Avocat du requérant dans les conditions fixées à l'article 23 du présent Règlement.»

SOUS TOUTES RESERVES
A CE QU'IL N'EN IGNORE

Et je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé copie de l'expédition de l'arrêt sus-énoncé ainsi que celle du présent exploit dont le coût est de _____FCFA

L'HUISSIER

Me Anani AMEKUDJI
Huissier de Justice Patente

OTR

Une dépréciation de 20 % sur les véhicules usagés

L'Office togolais des recettes (OTR) accorde une réduction de 20 % sur la valeur en douane des véhicules usagés de plus de 5 ans encore immobilisés sous douane. Entrée en vigueur le 16 novembre 2026, cette mesure exceptionnelle est applicable jusqu'au 20 décembre prochain.



Les véhicules au Port autonome de Lomé

L'initiative concerne les véhicules qui n'ont pas encore été mis à la consommation et demeurent entreposés sous douane. Elle vise à faciliter leur dédouanement, à désengorger les parcs automobiles et à encourager les opérateurs économiques à renouveler leurs commandes.

À travers cette réduction, le fisc entend accélérer l'écoulement des véhicules en attente de dédouanement, tout en offrant aux importateurs une possibilité d'alléger le coût des formalités douanières.

Toutefois, les bénéficiaires devront respecter une échéance précise. La liquidation et le paiement effectif des droits et taxes de douane dus devront impérativement intervenir au plus tard le 31 décembre 2026 pour profiter des avantages accordés.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des mesures périodiquement mises en œuvre par l'OTR pour faciliter le dédouanement des véhicules en souffrance. Elle constitue un levier d'accompagnement des opérateurs économiques confrontés à l'immobilisation prolongée de leurs marchandises.

À titre de rappel, une mesure similaire avait été appliquée en 2023, avec un taux de dépréciation plus important, fixé à 30 %. Cette année, la réduction de 20 % offre ainsi une nouvelle fenêtre aux propriétaires et importateurs concernés pour régulariser la situation de leurs véhicules avant la fin de l'année.

E. A

Togo

Les industries extractives progressent de 20,9 % au deuxième trimestre 2026

Les industries extractives affichent une nette reprise au Togo. Au deuxième trimestre 2026, leur valeur ajoutée réelle a progressé de 20,9 % en glissement annuel, après un recul de 0,8 % à la même période en 2025. Cette évolution ressort des comptes nationaux trimestriels publiés par l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (Inseed).

Cette performance intervient dans un contexte de croissance soutenue de l'économie nationale. Avec une contribution de 1,2 % au Produit intérieur brut (PIB) réel, les industries extractives ont apporté 0,3 point à la croissance économique de 6,8 % enregistrée au cours du trimestre sous revue. Elles participent ainsi à la progression de 7,5 % du secteur secondaire.

En termes de richesse créée, la branche a généré une valeur ajoutée réelle estimée à 20,8 milliards de FCFA entre avril et juin 2026, contre 17,2 milliards un an auparavant. Cette progression annuelle mérite toutefois d'être nuancée par l'évolution trimestrielle. Le niveau atteint reste inférieur aux 25,2 milliards de FCFA enregistrés au premier trimestre 2026 et aux 28 milliards du quatrième trimestre 2025.

Le secteur repose principalement sur l'exploitation de ressources minières telles que le phosphate, le calcaire et le clinker. Selon les données de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), la production nationale de ces trois substances s'est établie respectivement à 1,52 million, 2,94 millions et 1,31 million de tonnes en 2023.



La contribution de cette activité aux finances publiques est également marquée par la concentration des revenus autour de quelques entreprises. En 2023, la Société nouvelle des phosphates du Togo (SNPT) et ScanTogo Mines représentaient à elles seules plus de 97 % des revenus budgétaires issus du secteur extractif, selon le rapport ITIE.

Cette embellie intervient néanmoins dans un environnement contrasté. Au deuxième trimestre 2026, la fabrication de matériaux de construction a enregistré un repli de 5 %. La progression des industries extractives traduit donc une amélioration de la richesse produite par cette branche, sans nécessairement signifier une hausse équivalente des exportations, des recettes publiques ou des emplois. Ces indicateurs restent déterminants pour apprécier pleinement les retombées économiques de cette activité.

Edy Alley

Contrebande

4,53 tonnes d'or africain ont été acheminé aux Emirats arabes unis en 2024

La contrebande d'or en Afrique représente un marché de plusieurs dizaines de milliards de dollars par an. Un nouveau rapport de SWISSAID dresse une radioscopie alarmante de ce trafic illicite, qui prive les États producteurs de recettes fiscales vitales et constitue une source majeure de financement des conflits armés.

En 2024, les Émirats arabes unis ont importé au moins 453 tonnes d'or non déclarées à l'exportation dans les pays africains, pour une valeur cumulée de 56,7 milliards de dollars sur la base du cours mondial du métal jaune au 1er novembre 2026, a révélé un rapport publié le 12 novembre 2026 par l'ONG helvétique SWISSAID.

Intitulé « Laundered in the Emirates : Why the UAE remains a problematic gold-trading hub », le rapport s'appuie sur des estimations issues des statistiques de l'ONU sur le commerce, des données officielles et des entretiens menés avec 150 acteurs du secteur.

SWISSAID considère comme illicite à la fois l'or sorti en contrebande du pays où il a été extrait et le métal jaune provenant de pays en guerre ou sous sanctions.

L'or sorti en contrebande d'Afrique et officiellement importé aux Émirats arabes unis s'élevait à 413 tonnes en 2024. Cela représente une légère augmentation par rapport à 2022 (408 tonnes) et correspond à plus de la moitié du total des importations d'or de la monarchie pétrolière du Golfe en provenance d'Afrique. Les auteurs ont aussi indiqué que les données relatives à l'année 2025 étaient incomplètes, mais allaient dans le même sens. Les pays producteurs africains les plus touchés sont le Soudan, la Guinée et le Mali.

Pour le Soudan, le Niger, la République centrafricaine, le Zimbabwe, la Libye, le Togo et le Cameroun, plus de 95% de l'or que les partenaires commerciaux ont déclaré comme importations est allé aux Émirats arabes unis. Au total, environ 70% de l'or extrait en Afrique a été expédié vers ce pays du Moyen-Orient en 2024, et plus de la moitié des importations d'or des Émirats arabes unis en 2024 et 2025 provenaient de pays africains.

Le rapport souligne d'autre part qu'Abou Dhabi reste de loin la principale ...

Suite à la page 8

Gouvernance minière

Le Togo veut mettre fin à l'exploitation illicite

Pilier stratégique de l'économie togolaise, le secteur minier va renforcer sa gouvernance grâce à la mise en place prochaine d'une commission nationale dédiée à la lutte contre l'exploitation illicite. Dans ce dossier, Togo Matin vous propose un décryptage de cet engagement de l'État, destiné à garantir la rentabilité, la transparence et à mieux protéger les citoyens ainsi que l'environnement.

Le rôle du secteur minier dans le développement du Togo n'est plus à démontrer. Grâce à sa place stratégique, il contribue à la croissance économique et au budget de l'État. En revanche, l'exploitation illicite et l'absence de contrôle peuvent provoquer de graves conséquences à plusieurs niveaux pour le pays.

Ces derniers peuvent entraîner un manque à gagner fiscal et douanier pour l'État, une forte contrebande, une concurrence déloyale, une déforestation accrue, une instabilité sociale et des risques sanitaires majeurs.

En effet, un secteur minier sans véritable contrôle empêche l'État de percevoir des taxes, des redevances minières et des droits de douane sur les minerais extraits et exportés en contrebande. Sur un autre plan, les circuits clandestins détournent les richesses nationales au profit de réseaux de trafic ou d'acteurs privés, privant le budget public de ressources indispensables pour le développement. De même, les entreprises minières formelles qui paient leurs impôts et respectent la loi se voient pénalisées par rapport aux acteurs illégaux.

Sur le plan environnemental, le creusement incontrôlé et l'usage d'engins lourds inadaptés détruisent les forêts, les terres arables et les écosystèmes locaux, empêchant les citoyens de vivre sainement. De plus, l'utilisation de produits chimiques toxiques, comme le mercure et le cyanure, souvent employés pour l'extraction de l'or, empoisonne les cours d'eau, les nappes phréatiques et la chaîne alimentaire.

Le trafic minier illicite rime aussi avec l'insécurité sociale. L'informalisme favorise l'implantation de réseaux de grand banditisme, le trafic d'êtres humains pour le travail forcé ou l'émergence de groupes armés cherchant à financer leurs activités via le commerce illégal de minerais.

Les risques sécuritaires et sanitaires ne sont plus à négliger. L'absence de normes entraîne des éboulements, des effondrements de galeries ou des explosions pouvant causer de nombreux décès. Par ailleurs, l'exposition aux métaux lourds comme le mercure peut provoquer de graves pathologies, tandis que la précarité sanitaire favorise la propagation d'infections et d'épidémies.
De ce qui précède, il ressort donc que l'exploitation minière illicite ne va ni dans l'intérêt de l'État, ni dans celui de la population ou des entreprises légalement installées. Face à cette situation et pour anticiper les difficultés pouvant surgir de cette pratique, le gouvernement prend le problème à bras-le-corps. En Conseil des ministres, le 6 novembre dernier, il a été adopté le projet de décret portant création d'une commission nationale de lutte contre les activités minières illicites.

Quid des missions ?
Une fois installée, cette future instance devra coordonner les administrations compétentes, combattre l'orpaillage clandestin et l'exploitation sans titre ou sans autorisation, et limiter les impacts sur l'environnement, l'économie, la santé et la sécurité.
À travers ladite commission, le gouvernement entend donc unifier et harmoniser l'action des différentes administrations et services compétents pour stopper l'émission des contrôles. Mieux, enrayer la multiplication des sites d'extraction non autorisés et des circuits informels de commercialisation des ressources.

Aussi envisage-t-il de freiner la déforestation, la stérilisation des terres agricoles et la pollution chimique des cours d'eau provoquées par l'usage de substances toxiques. Au-delà, il s'agit de protéger les populations locales et les jeunes travaillant sur ces sites face aux risques d'éboulements, d'accidents et d'exposition aux produits dangereux.

La place du secteur minier dans le développement
Ensemble des activités économiques qui consistent à chercher, extraire et traiter les ressources minérales de la terre, le secteur minier joue un rôle important dans le développement du Togo.

Riche et diversifié, le secteur minier togolais a longtemps été le véritable pilier de l'économie nationale. Aujourd'hui, il entame un nouveau tournant en s'ouvrant à de nouvelles ressources, porté par une forte volonté de transformation locale.

Bien que le sous-sol du pays recèle de nombreuses richesses, l'exploitation reste largement dominée par trois minerais : le phosphate, le clinker et le calcaire, qui représentent à eux seuls plus de 90 % de la production. Longtemps considéré comme la première ressource minière du Togo, le phosphate hisse le pays parmi les 20 premiers producteurs mondiaux et dans le top 5 africain. Tout aussi abondants, le clinker et le calcaire servent principalement à la fabrication du ciment, faisant du Togo l'un des plus grands producteurs et exportateurs du continent.

Le pays dispose également d'importantes réserves d'autres minerais, tels que le manganèse, la bauxite, le fer et l'uranium, qui constituent un levier de croissance majeur pour l'avenir. Face à ce potentiel, les plus hautes autorités se sont engagées à mener des réformes structurelles et à renforcer la gouvernance du secteur.

Outre l'initiative de mettre en place une commission dédiée à la lutte contre l'exploitation minière illicite, le gouvernement a entrepris, depuis de nombreuses années, plusieurs réformes.

Contrôler pour mieux impacter
Dans le secteur minier, la création de richesse ne repose pas uniquement sur les volumes extraits du sous-sol. Elle dépend tout autant de la capacité des pouvoirs publics à encadrer l'exploitation des ressources dans le strict respect des normes en vigueur.
C'est dans cette logique que les autorités togolaises se sont engagées à intensifier le contrôle de cette filière. Après avoir inspecté et mis en conformité 19 entités (sociétés minières, carrières de sable et unités de concassage) en 2024, puis 19 autres en 2025, le gouvernement prévoit d'accélérer la cadence en 2026 en ciblant 52 structures. Soutenu par une enveloppe globale estimée à 4,6 millions de FCFA, ce programme de contrôle couvrira l'ensemble du territoire selon la répartition suivante : Région maritime avec 33 inspections, la Kara avec 6 inspections, les Plateaux avec 4 inspections, la Centrale avec 4 inspections, les Savanes avec 3 inspections et le Grand Lomé avec 2 inspections.

Cette augmentation du contrôle ne doit rien au hasard. Elle reflète avant tout la volonté des pouvoirs publics d'encadrer plus étroitement un secteur au poids économique grandissant. Face à l'essor des activités extractives, le renforcement des contrôles s'impose pour garantir le strict respect du code minier et de ses textes d'application.

Les inspections de l'administration minière portent ainsi sur plusieurs volets essentiels. Elles permettent de vérifier à la fois les volumes de production, les chiffres d'affaires déclarés, les conditions d'hygiène et de sécurité des travailleurs, ainsi que la conformité environnementale des sites.

À terme, cette intensification des contrôles vise à optimiser la gouvernance des ressources naturelles. Un secteur mieux encadré assure des déclarations plus fiables et un meilleur respect des obligations fiscales. Les recettes générées peuvent alors être mobilisées plus efficacement au profit de l'économie nationale.

Mieux protéger les travailleurs miniers
La stratégie du gouvernement vise aussi une meilleure protection des travailleurs miniers. Les carrières et les sites d'exploitation exposent souvent à des risques importants. Les inspections visent donc à garantir la disponibilité des équipements de protection, le respect des règles de sécurité et la conformité des conditions de travail aux normes en vigueur.

La protection de l'environnement constitue un autre enjeu majeur. Sans un encadrement suffisant, les activités d'extraction peuvent dégrader les sols, les cours d'eau et la végétation, tout en affectant les communautés riveraines. En multipliant les contrôles, les autorités cherchent à prévenir ces impacts et à encourager des pratiques plus responsables.

La forte concentration des inspections dans la région maritime s'explique par la densité des activités extractives dans cette zone. Les carrières de sable et les unités de concassage y jouent en effet un rôle clé pour l'approvisionnement du secteur du bâtiment et des travaux publics.

Cette surveillance accrue permet d'accompagner le développement de la filière tout en assurant le respect



Image illustrant l'exploitation de minerais

de la réglementation. Au-delà de la simple conformité, cette démarche renforce l'attractivité du Togo auprès des investisseurs. Un secteur minier bien encadré limite les risques, offre un climat d'affaires plus prévisible et inspire davantage confiance aux partenaires économiques.

Mieux contrôler, pour mieux rentabiliser

Afin d'optimiser la gestion de ses ressources naturelles et d'en maximiser les retombées sur son développement, le pays a adhéré en 2010 à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE). Cette démarche vise à renforcer la gouvernance financière et le contrôle de ce secteur stratégique.

Dans ce cadre, les entreprises extractives et les administrations fiscales de l'État sont désormais tenues de procéder chaque année à une déclaration croisée de l'ensemble des paiements et des recettes. La publication régulière de ces données permet ainsi de lutter efficacement contre la corruption tout en stimulant la mobilisation des recettes internes.

Grâce à cette rigueur dans la gestion financière, les recettes globales du secteur extractif et minier au Togo affichent une hausse en valeur. Selon l'ITIE, elles sont estimées en 2024 à 455,9 milliards de FCFA, contre 380 milliards de FCFA un an plus tôt, soit une augmentation de 75,9 milliards de FCFA.

Pour attirer des investissements, protéger l'environnement et mieux répartir les richesses du secteur minier, plusieurs autres réformes interviennent en complément. Le code minier a été actualisé pour assurer un encadrement plus strict des activités extractives et des carrières, en mettant l'accent sur le développement durable. Une réforme plus approfondie est également en cours.

Pour mieux coordonner l'exploitation des ressources minières, trois (3) types de permis d'exploitation sont en vigueur. L'autorisation artisanale est réservée aux citoyens togolais pour des activités d'extraction manuelle ou traditionnelle. Le permis d'exploitation à petite échelle est octroyé aux investissements de moins de 300 millions de FCFA, d'une durée de validité de cinq (5) ans. Et le permis d'exploitation à grande échelle, délivré pour les investisseurs supérieurs à 300 millions de FCFA, sur une durée de vingt (20) ans.

Avec la décentralisation, les autorités locales sont désormais impliquées dans l'octroi du permis d'exploitation et dans la lutte contre l'exploitation. Connaissant mieux le terrain, l'implication de ces dernières permet de mieux veiller à ce que les richesses extraites profitent directement aux populations par la création des emplois et des retombées financières.

Pour concilier exploitation minière et protection de l'environnement, le Togo a ratifié plusieurs conventions internationales. Cette démarche vise à réduire la pollution et à préserver la santé des communautés locales. Dans cette optique, le pays a intégré le Forum intergouvernemental sur les mines (FIM) pour adopter les meilleures pratiques mondiales en la matière.

Mettant un accent sur la modernisation de l'industrie minière, le Togo ne compte plus s'arrêter à l'extraction. Un accent est dorénavant mis sur la transformation locale pour créer plus de richesse. C'est ainsi que de nouvelles mines sont développées pour attirer plus d'investisseurs.

En s'inscrivant dans cette logique de transformation sur place de ses minerais, le Togo convertit son phosphate en engrais pour l'agriculture et utilise le manganèse extrait à Nayéga pour la fabrication de produits à forte valeur ajoutée.

Des zones spécialisées comme la plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA) sont aussi mises à contribution pour la transformation des matières, donnant une plus grande valeur économique aux ressources minières du pays.

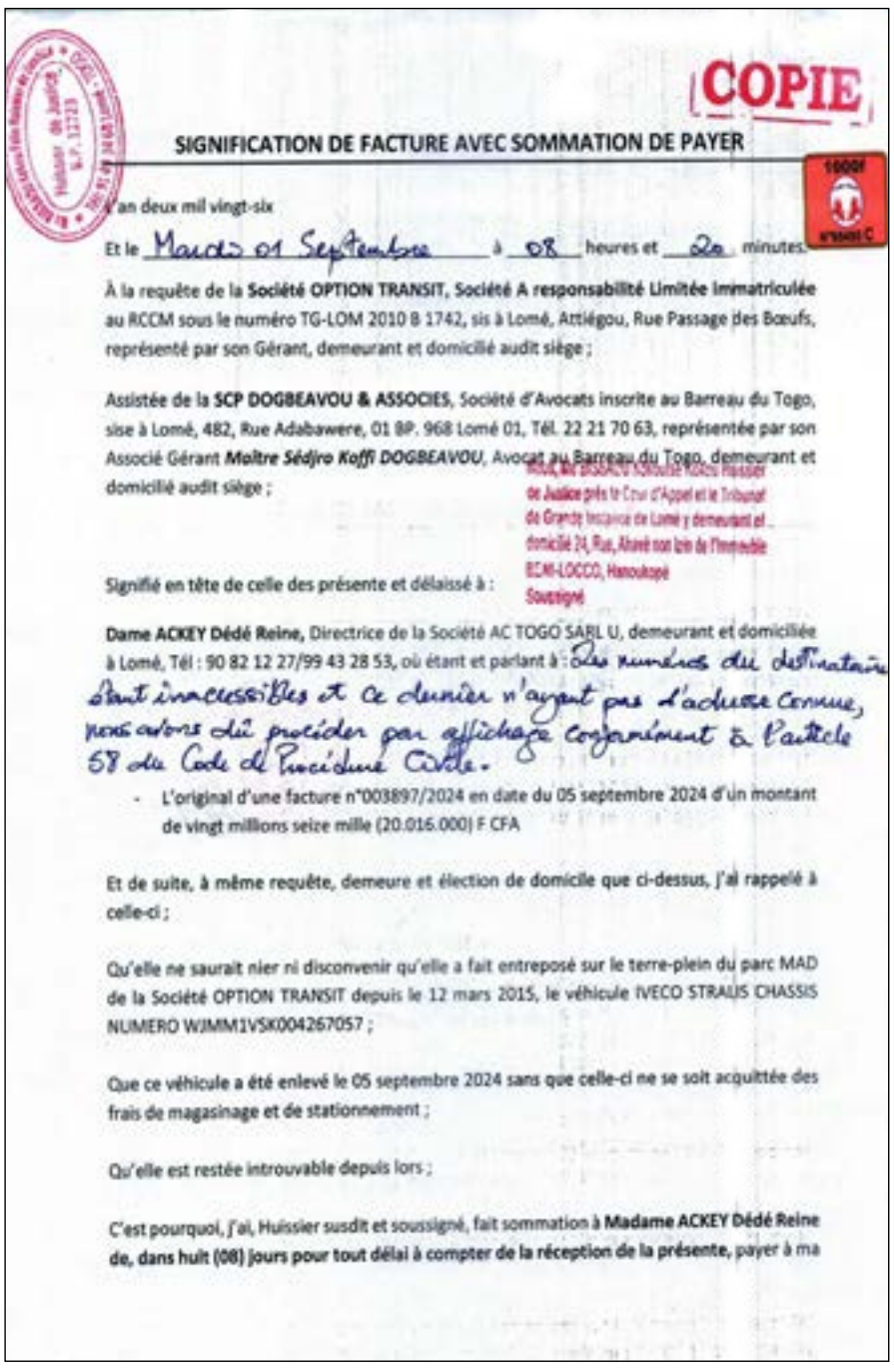
Relever les défis

Malgré les réformes engagées, le secteur minier togolais reste confronté à d'importants défis. Ceux-ci concernent principalement le manque de transparence financière, les impacts environnementaux et sanitaires, ainsi que la forte dépendance du pays au phosphate, son premier produit d'exportation minière.

Sur le plan financier, l'un des principaux obstacles réside dans les écarts constatés entre les revenus déclarés par les compagnies minières et ceux réellement perçus par les collectivités locales. Cette situation soulève régulièrement des interrogations quant à la bonne gestion de ces ressources.

Face à l'urgence, la création d'une Commission nationale de lutte contre l'exploitation minière illicite envoie un signal fort. Pour le Togo, l'enjeu est désormais de reprendre le contrôle de ses ressources avant que ces pratiques clandestines ne provoquent un désastre environnemental, social et économique.

Caleb Akponou



COPIE

SIGNIFICATION DE FACTURE AVEC SOMMATION DE PAYER

L'an deux mil vingt-six

Et le Mardi 01 Septembre à 08 heures et 20 minutes.

À la requête de la **Société OPTION TRANSIT, Société A responsabilité Limitée Immatriculée** au RCCM sous le numéro TG-LOM 2010 B 1742, sis à Lomé, Attiégou, Rue Passage des Bœufs, représenté par son Gérant, demeurant et domicilié audit siège ;

Assistée de la **SCP DOGBEAVOU & ASSOCIES**, Société d'Avocats inscrite au Barreau du Togo, sise à Lomé, 482, Rue Adabawere, 01 BP. 968 Lomé 01, Tél. 22 21 70 63, représentée par son Associé Gérant ***Maître Sédjro Koffi DOGBEAVOU***, Avocat au Barreau du Togo, demeurant et domicilié audit siège ;

Huissier de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé y demeurant et domicilié 24, Rue, Akavé non loin de l'immeuble BCM-LOCCO, Hanoukopé Soussigné

Signifié en tête de celle des présente et délaissé à :

Dame ACKEY Dédé Reine, Directrice de la Société AC TOGO SARL U, demeurant et domiciliée à Lomé, Tél : 90 82 12 27/99 43 28 53, où étant et parlant à : Les numéros du destinataire étant inaccessibles et ce dernier n'ayant pas d'adresse connue, nous avons dû procéder par affichage conformément à l'article 58 du Code de Procédure Civile.

- L'original d'une facture n°003897/2024 en date du 05 septembre 2024 d'un montant de vingt millions seize mille (20.016.000) F CFA

Et de suite, à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus, j'ai rappelé à celle-ci ;

Qu'elle ne saurait nier ni disconvenir qu'elle a fait entreposé sur le terre-plein du parc MAD de la Société OPTION TRANSIT depuis le 12 mars 2015, le véhicule IVECO STRALIS CHASSIS NUMERO WJMM1VSK004267057 ;

Que ce véhicule a été enlevé le 05 septembre 2024 sans que celle-ci ne se soit acquittée des frais de magasinage et de stationnement ;

Qu'elle est restée introuvable depuis lors ;

C'est pourquoi, j'ai, Huissier susdit et soussigné, fait sommation à **Madame ACKEY Dédé Reine de, dans huit (08) jours pour tout délai à compter de la réception de la présente,** payer à ma requérante ou à moi, Huissier susdit, porteur des pièces et pouvoir de recevoir et de donner sous bonne et valable quittance :

- Facture n°003897/2024	20.016.000 FCFA
- Frais de recouvrement (15%)	3.002.400 F CFA
- Intérêts de retard à échoir	PM
- Coût du présent exploit	30.000 FCFA
	23.048.400 FCFA

Soit au total, la **somme de vingt-trois millions quarante huit mille quatre cent (23.048.400) francs CFA ;**

La présente sommation de payer est faite à toutes fins utiles que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES
ET POUR QU'ELLE NE L'IGNORE

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé l'original de la facture susvisée que du présent exploit dont le coût est de 30.000 francs CFA, frais de timbres compris.

L'HUISSIER

Contrebande *Suite de la page 5*

4,53 tonnes d'or africain ont été acheminé aux Emirats en 2024

...destination de l'or lié aux conflits armés en Afrique et ailleurs. Au moins 174,5 tonnes d'or « de conflit » provenant de pays soumis à des sanctions internationales (la Russie, le Yémen et le Soudan) ont été importées aux Émirats arabes unis.

Des revenus colossaux échappent aux trésors publics

La production du Soudan est dominée par des mineurs artisanaux travaillant dans des zones contrôlées à la fois par l'armée et les paramilitaires des Forces de soutien rapide (FSR). L'or provenant des zones contrôlées par les paramilitaires est sorti en contrebande via le Soudan du Sud, le Tchad, la République centrafricaine, l'Éthiopie ou le Kenya, tandis que l'or provenant des zones contrôlées par l'armée a été acheminé illicitement principalement via l'Égypte.

Des experts mandatés par l'ONU ont, à plusieurs reprises, jugé « crédibles » et « documentées » les accusations selon lesquelles les Émirats arabes unis soutiennent militairement les Forces de soutien rapide (FSR) au Soudan. Abou Dhabi nie cependant régulièrement ces accusations, affirmant que son implication au Soudan est purement humanitaire.

Au total, au moins 591 tonnes d'or illicite, d'une valeur de 74 milliards de dollars aux cours actuels, ont été importées aux Émirats arabes unis en 2024. Ce chiffre est calculé en additionnant les 453 tonnes d'or africain passé en contrebande aux 174,5 tonnes d'or de conflit, et en soustrayant les 36,8 tonnes d'or soudanais déjà incluses dans le chiffre de l'or africain passé en contrebande. Cela représente 42 % du total des importations d'or aux Émirats arabes unis durant l'année sous revue.

Phénomène bien connu du secteur minier africain, l'or extrait sur le continent et acheminé en contrebande vers le pays du Moyen-Orient représente des revenus colossaux que les trésors publics africains ne perçoivent jamais. Une grande part de l'or africain est extraite par des mineurs artisanaux et vendue à des négociants plutôt qu'à des exportateurs agréés. Lorsque ce métal précieux franchit les frontières sans être déclaré, l'État producteur perd des



Image montrant des lingos d'or

redevances, des taxes à l'exportation et des devises étrangères.

Abou Dhabi n'a pas commenté le nouveau rapport de SWISSAID. En réponse à un précédent rapport de la même ONG, un responsable émirati avait déclaré que le pays avait pris des mesures importantes contre la contrebande d'or et adopté de nouvelles réglementations sur les métaux précieux.

Les Émirats arabes unis ont introduit, depuis début 2023, des règles d'approvisionnement exigeant des raffineurs et des négociants qu'ils vérifient la provenance de leur or, après que le Groupe d'action financière (GAFI), l'organisme mondial de lutte contre le blanchiment d'argent, les a placés sur sa liste des juridictions présentant des défaillances stratégiques en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (la liste grise). Le pays a été retiré de cette liste en 2024. Sur les 52 rapports d'évaluation portant sur la période 2023-2025, recensés par SWISSAID, seuls deux concluent à une conformité totale des raffineries évaluées aux nouvelles règles prévues par la Ministry of Economy (MoE) Due Diligence Regulations for Responsible Sourcing of Gold imposant des contrôles stricts sur la traçabilité de l'or.

Pour freiner l'acheminement de l'or de contrebande vers les Émirats arabes unis, l'ONG suisse recommande au GAFI de replacer ce pays sur sa « liste grise », soulignant que les exigences de diligence raisonnable de 2023 n'ont pas réussi à endiguer l'afflux d'or illicite. Elle suggère également de durcir les sanctions visant les entreprises émiraties spécialisées et leurs fournisseurs en cas de non-conformité et de renforcer les contrôles douaniers.

Avec l'Agence Ecofin

Financements vert

A la Cop31, le gouvernement mise sur le Togo Green Fund

A la 31ème Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP31) qui se tient à Antalya, en Turquie, la délégation togolaise a présenté le Togo Green Fund (TGF). Il s'agit d'un fonds national destiné à mobiliser et orienter les financements pour l'environnement et le climat. Cette initiative doit rassembler budget public, investissements privés et fonds internationaux, cofinancer des projets publics et privés et faciliter l'accès aux grands bailleurs, à commencer par le Fonds vert pour le climat.

Face aux défis environnementaux et aux effets de plus en plus préoccupants des changements climatiques, la mobilisation de ressources financières constitue un enjeu majeur pour assurer la mise en œuvre des politiques et des actions en faveur du développement durable. C'est dans cette perspective que s'inscrit le TGF, qui se positionne comme un guichet unique national de mobilisation, de centralisation, de gestion et d'allocation des ressources financières destinées notamment au financement des initiatives de protection de l'environnement et du climat.

À travers ses missions, cette nouvelle structure de l'Etat entend contribuer à la mise en place d'un mécanisme efficace et durable de financement des programmes et projets environnementaux. Il œuvre notamment à l'élaboration participative des instruments juridiques et stratégiques nécessaires à la mobilisation des ressources et à l'optimisation du financement des activités en faveur de l'environnement et du climat. Cette démarche vise à renforcer la capacité du pays à mobiliser aussi bien les financements nationaux qu'internationaux.

L'une des principales missions du TGF consiste également à soutenir les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre et à accompagner les initiatives visant à atténuer les effets néfastes des changements climatiques. À cet effet, il prospecte, mobilise et assure la gestion des ressources financières destinées à la gestion durable de l'environnement et du climat. Il apporte ainsi un appui financier à la mise en œuvre de programmes et de projets portant sur la protection de l'environnement, la préservation du littoral, la gestion durable des forêts et des ressources naturelles, ainsi que l'amélioration du cadre de vie et du bien-être des populations.

Par ailleurs, le Togo Green Fund joue un rôle important dans l'accompagnement des politiques publiques nationales et des initiatives portées par les collectivités territoriales, le secteur privé, les organisations de la société civile et les établissements de recherche. Cette approche inclusive traduit sa volonté de faire de la protection de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques une responsabilité partagée entre les différents acteurs du développement.

Dans cette dynamique, le TGF accorde également une attention particulière à la promotion des solutions durables, notamment le développement des transports respectueux de l'environnement et l'utilisation des énergies renouvelables. Il entend ainsi encourager les investissements et les initiatives contribuant à la transition écologique et à la réduction de l'empreinte carbone des activités humaines.

Au-delà de la mobilisation et de l'allocation des ressources, le TGF veille au suivi et à l'évaluation de leur utilisation. Il s'agit notamment de mesurer les résultats obtenus, d'apprécier les impacts des financements sur l'environnement et les populations, et de s'assurer que les interventions contribuent effectivement au renforcement de la résilience des communautés face aux risques climatiques. Cette mission de suivi-évaluation participe à la transparence, à l'efficacité et à la bonne gouvernance des ressources mobilisées.

Le renforcement des partenariats constitue également un axe essentiel de son intervention. À travers un cadre de concertation permanente avec les partenaires nationaux et internationaux au développement, le TGF entend favoriser la coordination des interventions et accroître les synergies autour du financement des actions environnementales et climatiques. Il œuvre en outre au renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des acteurs nationaux dans les domaines de l'environnement, des ressources naturelles, de la protection du littoral et de la lutte contre les changements climatiques.

Enfin, le TGF ambitionne de promouvoir les partenariats public-privé afin de stimuler les investissements en faveur de la protection de l'environnement et de faciliter l'accès aux mécanismes innovants de financement, notamment ceux liés au marché du carbone. Cette orientation ouvre des perspectives supplémentaires pour diversifier les sources de financement et soutenir les initiatives contribuant à une économie plus respectueuse de l'environnement.

La rédaction

ORIGINAL

NOTIFICATION DE LETTRE

L'An deux mille vingt-six

Et le Douze (12) Novembre ;

A la requête de **INTERNATIONAL BUSINESS BANK (IB BANK TOGO)** Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au capital de **17.500.000.000 FCFA**, ayant son siège à Lomé, 169, Boulevard du 13 Janvier, B.P : 363, Tél : 22 23 55 00 / 22 23 56 00, immatriculée au R.C.C.M sous le numéro TOGO LOME 1974 B N° 521, agissant, poursuites et diligences de son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège :

Me Rémy Yawo M. EKLOU
Huissier de Justice près le Tribunal de 1ère Instance et la Cour d'Appel de LOME, 08 B.P 81452 Tél: 22 26 97 55
y demeurant, soussigné

Avons notifié en tête de celle des présentes et laissé à **Monsieur QUENUM Marcelin**, Tél : 90 08 41 48, demeurant et domicilié à Lomé, où étant et parlant à : N'ayant pas retrouvé le requis à l'adresse mentionnée et en exécution de l'Ordonnance n° 3339/2026 du 30/10/2026 désignant le Journal Togomatin de recevoir l'insertion des actes dans le cadre de la présente procédure de saisie conservatoire.

L'original d'une lettre **Nos Réf : IBbT/2010/2026/DG/DJRC/dRCL/AHM** en date du 10 Novembre 2026, cosignée par le Directeur Général et le Directeur Juridique, du Recouvrement et du Contentieux, ayant pour **objet : Information (Créance IB bank Togo sur la société QUEMADO SARL U) ;**

Commençant par :

« Monsieur le Gérant,

Nous avons l'honneur de vous rappeler que suivant convention en compte courant en date du 08 juin 2012, la société QUEMADO SARL U a sollicité et obtenu de IB bank Togo, une ligne de crédit en fonds de roulement de vingt millions (20 000 000) F CFA sur son compte courant ouvert dans nos livres. ... »

Et se terminant par :

« Dans cette attente, Veuillez recevoir Monsieur, nos salutations distinguées. »

La présente notification est faite à toutes fins utiles que de droit ;

SOUS TOUTES RESERVES
A CE QU'IL N'EN IGNORE ;

Nous lui avons, étant et parlant comme ci-dessus laissé l'original de la lettre susvisée ainsi que copie du présent exploit dont le coût est de **30.000 FCFA**.

L'HUISSIER

IB bank TOGO
INTERNATIONAL BUSINESS BANK
Partenaire de votre succès

Nos Réf : IBbT/2010/2026/DG/DJRC/dRCL/AHM

Lomé, le 10 novembre 2026

Monsieur QUENUM Marcelin
Tel : 90 08 41 48
LOME-TOGO

Objet : Information
(Créance IB bank Togo sur la société QUEMADO SARL U)

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous rappeler que suivant convention en compte courant en date du 08 juin 2012, la société QUEMADO SARL U a sollicité et obtenu de IB bank Togo, une ligne de crédit en fonds de roulement de vingt millions (20 000 000) F CFA sur son compte courant ouvert dans nos livres.

Pour garantir le remboursement de ce prêt, vous avez consenti à la banque une affectation hypothécaire, à hauteur de **vingt-cinq millions (25 000 000) F CFA**, sur immeuble urbain bâti sis à Lomé, quartier Baguida-Kpota, objet de réquisition n° 35261, vous appartenant.

Vous vous êtes également porté caution personnelle, solidaire et indivisible de la société QUEMADO SARL U à hauteur de **vingt millions (20 000 000)** au titre de cette convention.

Par la présente, nous vous informons que la société QUEMADO SARL U n'a pas respecté les remboursements convenus et cette situation oblige la banque à procéder à l'arrêté et à la clôture juridique à travers une correspondance en date du 10 novembre 2026.

La société QUEMADO SARL U reste devoir, à IB bank Togo, la somme de **trente-deux millions six cent treize mille vingt-trois (32 613 023) F CFA,** sous réserve des intérêts à courir jusqu'au parfait règlement de la dette.

En conséquence, nous vous invitons en votre qualité de caution hypothécaire et caution personnelle à prendre les dispositions nécessaires afin d'amener la société QUEMADO SARL U à nous couvrir sans délais, toutes les sommes dues.

En l'absence de réaction de sa part, la banque se trouvera dans l'obligation de procéder à la saisie vente de l'immeuble donné en garantie ou de se retourner vers vous pour rentrer dans ses droits.

Veuillez agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

Le Directeur Juridique, du Recouvrement et du Contentieux

Ahmed DRAMANE

Le Directeur Général

Robert DIALLO

ORIGINAL

NOTIFICATION DE LETTRE

L'An deux mille vingt-six

Et le Douze (12) Novembre ;

A la requête de **INTERNATIONAL BUSINESS BANK (IB BANK TOGO)** Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au capital de **17.500.000.000 FCFA**, ayant son siège à Lomé, 169, Boulevard du 13 Janvier, B.P : 363, Tél : 22 23 55 00 / 22 23 56 00, immatriculée au R.C.C.M sous le numéro TOGO LOME 1974 B N° 521, agissant, poursuites et diligences de son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège :

Me Rémy Yawo M. EKLOU
Huissier de Justice près le Tribunal de 1ère Instance et la Cour d'Appel de LOME, 08 B.P 81452 Tél: 22 26 97 55
y demeurant, soussigné

Avons notifié en tête de celle des présentes et laissé à **Monsieur le Gérant de la société QUEMADO SARL U**, BP : 287, Tél : (+228) 90 08 41 48, demeurant et domicilié à Lomé, où étant et parlant à : N'ayant retrouvé le requis à l'adresse mentionnée et en exécution à l'ordonnance n° 3339/2026 du 30/10/2026, désignant le Journal Togomatin de recevoir l'insertion des actes dans le cadre de la procédure de saisie-conservatoire.

L'original d'une lettre **Nos Réf : IBbT/2009/2026/DG/DJRC/dRCL/AHM** en date du 10 Novembre 2026, cosignée par le Directeur Général et le Directeur Juridique, du Recouvrement et du Contentieux, ayant pour **objet : Arrêté et clôture de compte courant ;**

Commençant par :

« Monsieur le Gérant,

Par convention de compte courant datée du 08 juin 2012, la Banque vous a accordé une ligne de crédit en fonds de roulement de vingt millions (20 000 000) F CFA. ... »

Et se terminant par :

« Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées. »

La présente notification est faite à toutes fins utiles que de droit ;

SOUS TOUTES RESERVES
A CE QU'IL N'EN IGNORE ;

Nous lui avons, étant et parlant comme ci-dessus laissé l'original de la lettre susvisée, tant copie d'un (01) feuillet de l'historique des mouvements du 08/06/2012 au 11/11/2026 ainsi que copie du présent exploit dont le coût est de **30.000 FCFA**.

L'HUISSIER

IB bank TOGO
INTERNATIONAL BUSINESS BANK
Partenaire de votre succès

Nos Réf : IBbT/2009/2026/DG/DJRC/dRCL/AHM

Lomé, le 10 novembre 2026

A
Monsieur le Gérant de la société
QUEMADO SARL U
Kpalimé- Dzodze Kondji
BP : 287
Tél : (+228) 90 08 41 48
Lomé-TOGO

Objet : Arrêté et clôture de compte courant

Monsieur le Gérant,

Par convention de compte courant datée du 08 juin 2012, la Banque vous a accordé une ligne de crédit en fonds de roulement de vingt millions (20 000 000) F CFA.

Aux échéances convenues, vous n'avez pas respecté votre obligation de remboursement du crédit, tel que stipulé dans la convention de compte courant.

Nous vous notifions par la présente notre décision de mettre fin à la convention nous liant et de clôturer le compte ouvert dans nos livres.

Cette rupture sera définitive dans un délai d'un (01) mois à compter de la réception de la présente.

Le montant total du solde de votre compte est de **trente-deux millions six cent treize mille vingt-trois (32 613 023) F CFA, détaillé comme suit :**

- **Compte courant principal : 22 431 951 F CFA**
- **Intérêts : 10 181 072 F CFA**

La Banque vous invite à lui faire connaître dans le délai ci-dessus indiqué tout élément susceptible de modifier d'une quelconque manière le solde ainsi arrêté.

Nous vous avisons qu'à défaut de toute réaction dans ledit délai et à l'expiration de celui-ci, votre compte sera définitivement clôturé dans nos livres.

Veuillez agréer, Monsieur le Gérant, nos salutations distinguées.

P.J : (01)
- Relevé de compte des STE QUEMADO SARL U

Le Directeur Juridique, du Recouvrement et du Contentieux

Ahmed DRAMANE

Le Directeur Général

Robert DIALLO

Prekese (Aridan)

Épice africaine au parfum puissant et caractéristique, exhausteur de goût

Difficile de préparer un bon plat de fufu ou une sauce claire sans y ajouter quelques gousses de Prekese. Au Ghana, l'on l'appelle ainsi ; au Nigeria, c'est l'Aridan.



Le Prekese (Aridan)/Image trouvée en ligne

Cette épice au parfum puissant et caractéristique n'est pas seulement un exhausteur de goût : Elle est au cœur de la pharmacopée traditionnelle ouest-africaine depuis des générations. Mais que dit réellement la recherche scientifique sur cette plante ? Entre promesses thérapeutiques et précautions d'usage, voici l'essentiel des données disponibles.

Fiche botanique

Nom scientifique : Tetrapleura tetraptera (Schum. & Thonn.) Taub.
Famille : Mimosaceae (Fabaceae, sous-famille des Mimosoideae)
Synonymes : Adenanthera tetraptera Schum. & Thonn. ; Tetrapleura thonningii Benth.
Noms communs : Tetrapleura pod (anglais)
Noms vernaculaires :
Ghana : Akan – Prekese
Nigeria : Yoruba – Aridan ; Hausa – Kalangun daji ; Igbo – Shosho

Une composition nutritionnelle et phytochimique dense

Les travaux de synthèse les plus récents, publiés en 2024, confirment que le fruit de Tetrapleura tetraptera est particulièrement riche. Il contient environ 58 à 64% de glucides, ainsi que des minéraux essentiels comme le potassium (251–289 mg/g), le calcium (182–200 mg/g) et le manganèse (322–342 mg/g).
Mais ce qui intéresse surtout les chercheurs, ce sont ses composés bioactifs : Polyphénols, flavonoïdes, saponines, tanins et alcaloïdes. C'est cette combinaison qui explique la plupart des activités biologiques observées en laboratoire.
Des propriétés thérapeutiques prometteuses, mais étudiées chez l'animal
Les recherches menées sur des modèles animaux (rats et souris) ont mis en évidence plusieurs effets intéressants. Une étude publiée dans le Journal of Ethnopharmacology a montré que l'extrait aqueux du fruit réduisait significativement la glycémie chez des rats diabétiques, tout en exerçant un effet anti-inflammatoire dose-dépendant.

Ces résultats donnent un fondement scientifique à l'usage traditionnel de l'Aridan dans la gestion du diabète de type 2 et des douleurs articulaires, notamment dans les communautés yoruba du sud-ouest du Nigeria.
D'autres travaux évoquent des propriétés antimicrobiennes, antipaludiques et antihypertensives. Il faut toutefois être clair : Ces effets ont été observés en laboratoire ou sur des animaux, pas chez l'Homme de manière contrôlée. Aucun essai clinique de grande envergure n'a encore été mené pour confirmer ces bénéfices chez les patients.

Un profil de sécurité globalement rassurant, mais à surveiller

Bonne nouvelle pour les consommateurs traditionnels : plusieurs études de toxicité n'ont pas révélé de danger aigu majeur. Une étude de 2024 portant sur l'extrait aqueux chaud n'a montré aucune toxicité significative chez les rongeurs, même à des doses élevées. Une autre équipe a estimé la dose létale (DL50) à plus de 5000 mg/kg chez le rat, ce qui suggère une marge de sécurité confortable en usage ponctuel.
Cependant, la prudence reste de mise. Des études ont observé des effets indésirables dose-dépendants en cas d'administration prolongée, notamment des altérations de certains paramètres biochimiques et rénaux à forte dose. En clair, le Prekese consommé comme épice dans l'alimentation courante ne pose pas de problème évident, mais les extraits concentrés pris sur plusieurs semaines doivent être encadrés.

Un usage contrôlé : L'affaire des professionnels de phytothérapie

C'est ici que le message doit être sans ambiguïté. Si le Prekese peut s'utiliser sans crainte comme épice alimentaire dans les plats du quotidien, tout ce qui relève de l'usage thérapeutique contrôlé (c'est-à-dire les extraits concentrés, les poudres dosées, les cures prolongées destinées à traiter une pathologie) doit être réservé aux professionnels de phytothérapie.
Chez Afrikasanté, les praticiens en phytothérapie et naturopathie sont formés pour évaluer la dose appropriée, les interactions possibles avec d'autres traitements (notamment antidiabétiques et antihypertenseurs) et la durée de la cure. L'automédication à base d'extraits concentrés, souvent vendus en sachets ou en gélules sans contrôle, expose à des risques réels : Surdosage, interactions médicamenteuses, et fausse sécurité chez des patients atteints de maladies chroniques.

Ce qu'il faut retenir pour le consommateur africain

Le Prekese n'est pas un médicament miracle, mais ce n'est pas non plus une simple épice. C'est un aliment fonctionnel dont la science commence à peine à mesurer tout le potentiel. Pour l'instant, les données plaident pour un usage alimentaire traditionnel sans crainte majeure, tout en réservant l'usage thérapeutique contrôlé aux professionnels de santé et de phytothérapie.

En attendant des études cliniques sur l'humain, la meilleure approche reste celle de nos grands-mères : utiliser le Prekese avec modération, pour le goût et le bien-être général, sans en attendre des effets thérapeutiques miracles, et consulter un professionnel dès qu'on souhaite en faire un usage médicinal.

Edem Dadzie
Expertise : Afrikasanté, médecine générale, phytothérapie et naturopathie ; Conseils santé ; Produits naturels ; Phytothérapie
Sources principales : Mensah et al., Heliyon (2024) ; Ekeanyanwu et al., BMC Complementary Medicine and Therapies (2024) ; Ojewole & Adewunmi, Journal of Ethnopharmacology (2004) ; revue systématique ScienceDirect (2022).

Œuf

Impact sur le cholestérol sanguin désormais considéré comme modéré

L'œuf fait partie des aliments préférés des Togolais. Ils le consomment sous diverses formes et à plusieurs occasions.



Plateaux d'œufs entreposés les uns sur les autres (Image trouvée en ligne)

Mais, une question se pose concernant cet aliment délicieux : peut-on en manger quotidiennement sans inquiétude ?
Les œufs sont riches en nutriments, notamment en protéines complètes, vitamines (B12, A, D), minéraux (sélénium, phosphore) et choline. Longtemps controversés à cause de leur teneur en cholestérol alimentaire, leur impact sur le cholestérol sanguin est désormais considéré comme modéré pour la plupart des personnes.
Consommer 1 à 2 œufs par jour pour les personnes en bonne santé est généralement sans risque et n'augmente pas le risque cardiovasculaire, à condition de maintenir une alimentation équilibrée et variée. Les œufs sont particulièrement bénéfiques pour la santé musculaire, la satiété, et ils apportent des nutriments essentiels au système nerveux et à la santé oculaire.

E. Dadzie
Experte : Sophie Janvier (diététicienne-nutritionniste)



Plusieurs sortes de cuisson d'œufs (Image trouvée sur internet)



Des œufs issus de différents animaux (Image trouvée sur internet)

COPIE

PROCES-VERBAL DE VERIFICATION

L'An Deux Mil Vingt Six (2026)

Et le Vendredi Vingt-Trois (23) Octobre

A la demande de **Monsieur LALWANI Radhakishin**, Commerçant, propriétaire de l'immeuble MEREDA, demeurant et domicilié à Lomé, quartier OCAM derrière l'Hôtel Krimas, Boîte Postale 4529, Tél. : 90 04 10 31 ;

Assisté de Maître W-M. BATAKA, Avocat au Barreau de Lomé, Bd Jean-Paul II, Immeuble 2456 03 BP. 30369 Lomé 03 Tokoin-Navissi, Tél. : 22 26 41 01 ;

Agissant en vertu de:

- **La grosse dûment en forme exécutoire du jugement N°0248/2021 rendu le 14 Avril 2021 par la Chambre Ordinaire du Tribunal de Commerce de Lomé ;**
- **La grosse dûment en forme exécutoire de l'Arrêt N°108/2024 rendu le 17 Avril 2024 par la Deuxième Chambre Commerciale de la Cour d'Appel de Lomé ;**

En poursuivant l'exécution à l'encontre de :

Monsieur JAHJAH Abass Ahmad, Promoteur des **Etablissements QUICK SERVICES SYSTEM (MAGIC PHOTO)**, représenté par Monsieur SOSSOU Kodjo ;

Me ALOU BANASSA Kamila
Huissier de Justice Associé, Membre
de la Société Civile Professionnelle, KIM-BI
ALOU BANASSA, Titulaire d'un Office
d'Huissier de Justice à Lomé, y demeurant, Rue Essé
Photo et FUCEC Tokoin Talent (COOPEC - ECHOPPE),
Matricule sur Site, à 20 mètres de la rue Pavée à
la rue de la Cité Universitaire de Lomé
Domicile

Me suis présenté au siège **des Etablissements QUICK SERVICES SYSTEM (MAGIC PHOTO), sis à Lomé 18 Avenue Sylvanus Olympio /59, Boulevard du Mono 1 BP. : 1003 LOME 1, ayant pour Promoteur Monsieur JAHJAH Abass Ahmad**, représenté par Monsieur SOSSOU Kodjo, où étant et parlant à :

Pour procéder à la vérification des biens meubles corporels saisis par acte de Maître LIGBEZIM Felix, Huissier de Justice à Lomé, en date du 16 Juillet 2020 ;

Vu le désordre observé à l'intérieur du local, il était impossible de procéder au recolement des biens ; j'ai purement et simplement procéder à un inventaire des effets retrouvés sur les lieux et qui consiste en :

- Cinq (05) chaises plastiques usagers,
- Deux (02) fauteuils bourrés usagers,
- Une (01) machine de marque « EPSON »,
- Un (01) poste téléviseur de marque « DAEWOO »,
- Trois (03) showcase en alu vitré lumineux,
- Deux (02) vieilles chaises roulantes,
- Une (01) table d'appoint triangulaire,
- Une (01) imprimante médicale Fujifilm,
- Un (01) tabouret,
- Deux (02) appareils photo de marque Polaroid,
- Une (01) boîte contenant un (01) chargeur et deux (02) couvres d'appareil photo,
- Un (01) billet de mille (1000) francs CFA, deux (02) pièces de deux cent (200) francs et cinq (05) pièces de cent (100) francs,
- Une (01) étagère en bois,
- Une (01) imprimante photo numérique de marque SHINKO,
- Un (01) coran,
- Un (01) présentoir publicitaire de marque Fujifilm,
- Une (01) imprimante photo instantanée de marque Fujifilm,
- Un (01) moniteur écran de marque Fujitsu siemens,
- Une (01) batterie de voiture,
- Une (01) bouteille de gaz fugorifique,
- Une (01) table électrique,
- Un (01) comptoir en bois,
- Une (01) petite étagère à deux (02) niveaux,
- Sept (07) cartouches d'encre pigmenté de marque Champion,
- Cinquante-sept (57) supports lecteur de vidéo de couleur verte,
- Deux (02) boîtes de disques vierges de marque Princo,
- Un (01) rouleau de papier mat pour traceur (jet d'encre),
- Quatre (04) cartouches d'encre de marque Epson,
- Trois (03) moniteurs d'écran (View sonic, Dell et Acer),
- Une (01) boîte vide d'imprimante contenant le chargeur d'imprimante,
- Un (01) écran moniteur de marque DELL et un écran de marque Daewo,
- Un scanner de marque Microtek,
- Un scanner de marque HP,
- Une (01) unité centrale et un (01) clavier,
- Un (01) support de présentation de comptoir et un (01) objectif photographique,
- Une (01) imprimante photo numérique de marque Fujifilm,
- Une (01) petite table ronde décorative en métal,
- Une (01) chaise roulante en mauvais état,
- Une imprimante photo de marque CANON SELPHY,
- Un (01) camescope à cassette de marque Sony,
- Un (01) appareil photo de marque Minolta,
- Un (01) appareil photo de marque Pintax,
- Un (01) appareil photo numérique de marque Finepix,
- Un (01) camescope de marque Sony,
- Un (01) petit appareil de marque Sony,
- Un (01) fil à huile et un (01) fil à carburant Diesel,
- Un (01) extracteur de film automatique,
- Un (01) massicot manuel de bureau de marque Dell,
- Un (01) climatiseur de marque Neon,
- Trois (03) petits moteurs électro mécaniques,
- Un (01) lot de pellicules,
- Un (01) appareil photo de marque Kodak,
- Une (01) chaine à rouleau de marque KMC,
- Une (01) camescope de marque Telefunken et trois (03) caméras,
- Deux (02) mini appareils photo de marque Finex,
- Vingt-six (26) chargeurs de batterie universelles pour appareil phhoto,
- Deux (02) boîtes d'ampoule automobile de marque Gamme pro,
- Un (01) flash esclave de studio photo,
- Une (01) unité centrale de marque Intel,
- Un (01) lot de porte-monnaie banane,
- Un (01) flash électronique vintage de marque Starblitz,
- Des engrenages en plastique dans un sachet en plastique,
- Un (01) appareil photo de marque Nikon coolpix,
- Quatre (04) chaises visiteurs en bois,
- Trente-cinq (35) cadres photo,
- Un (01) combiné de musique,
- Un (01) tableau d'art,
- Un (01) agrandisseur photographique de couleur LPL Color Enlarger C7700,
- Un (01) panneau de commande et un (01) boîtier d'une développeuse automatique de papier photo « Lucky CP 32 »,
- Un (01) chauffage à combustion indirect,
- Un (01) compresseur à air portable rouge de marque Einhell,
- Un (01) scanner de marque Microtek,
- Huit (08) bidons vides,
- Un (01) climatiseur de marque Mitsubishi,
- Un (01) ventilateur de marque Bruder,
- Deux (02) batteries au plomb étanche de marque Panasonic 12V,
- Un (01) compteur électrique,
- Deux (02) bidons contenant le révélateur-régénérateur pour photographie analogique de 50 litres et 10 litres,
- Un (01) minilab (imprimante numérique et tireuse de photo) de marque Fujifilm,
- Un (01) scanner à photo à plat HP Scanjet G 3110,
- Une (01) imprimante photo numérique compacte Fujifilm Printpix NC-400D,
- Un (01) minilab photo numérique Noritsu QSS-2901 Digital,
- Un (01) porte-film négatif automatique Noritsu 135/240 AFC-II,
- Une (01) imprimante matricielle à impact horizontal,
- Deux (02) supports en plastique noir avec poignée de transport intégré,
- Une (01) table en bois,
- Un (01) boîtier d'ordinateur de bureau (tour PC) équipé d'un lecteur/graveur DVD de marque LG,
- Deux (02) ordinateurs de bureau de marque ELO,
- Deux (02) flash de studio de marque Hensel, model contra E500,
- Un (01) support de caméras de studio vintage de marque Penta Stand,
- Un (01) pied-colonne de studio photo,
- Un (01) carton contenant les registres,
- Un (01) bureau en bois muni de deux (02) tiroirs,
- Un (01) carton contenant onze (11) sacs de marque Fujifilm,
- Une (01) bouteille de gaz réfrigérant R-410A,
- Un (01) coffre-fort,
- Une (01) grille métallique,
- Deux (02) échelles,
- Deux (02) sceaux en plastique,
- Des câbles électriques.

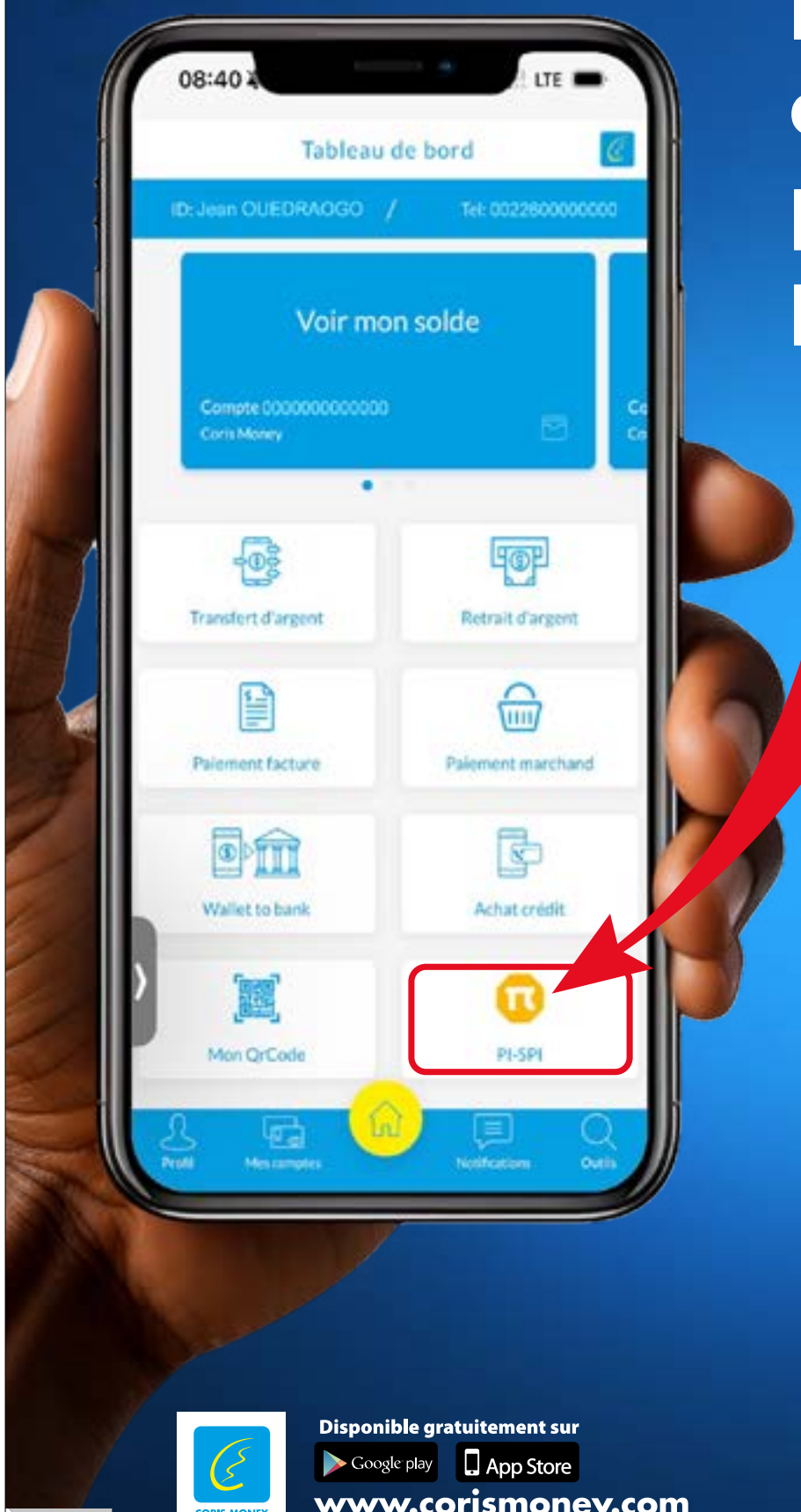
A même requête que dessus, j'ai Huissier soussigné, donné connaissance au débiteur qu'il dispose d'un mois pour vendre à l'amiable les biens saisis dans les conditions prescrites aux articles 115 à 119 de l'Acte Uniforme de l'OHADA Portant Organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution.

Et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Le coût du présent exploit est de **150 000 F CFA.**

L'HUISSIER

Vos envois vers les porte-monnaies électroniques passent désormais par



PI-CORIS

À partir du 2 novembre 2026

0 F avec CBI

Disponible gratuitement sur Google play App Store

www.corismoney.com

CORIS MONEY
Simple et cool !

La Banque Autrement

https://togo.coris.bank

CORIS BANK INTERNATIONAL